Règlement du concours 79 GAGNEZ UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Article 1 : Société organisatrice NR COMMUNICATION

La société NR COMMUNICATION, Société Anonyme au capital social de 190.000 euros, dont le siège social est sis 26 Rue Alfred de Musset à Tours (37000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours, sous le numéro 414.679.423, organise le 12/06/2018 un jeu concours « Gagnez une campagne de communication ».

Ce concours est gratuit, sans aucune obligation d'achat, et ses modalités sont décrites dans le présent règlement.

Article 2 : Objet du concours

Le concours prend place dans le cadre du Congrès des Maires se déroulant au Bocapole de Bressuire

Le joueur doit remplir un bulletin de participation et venir le déposer au Bocapole de Bressuire, sur le stand Groupe NR (n°4) entre 8h30 et 14h00 le 12/06/2018.

Le gagnant sera désigné par tirage au sort le 12/06/2018.

Article 3 : Participation

Les personnes autorisées à participer au jeu concours « Gagnez une campagne de communication » sont uniquement les maires et/ou responsables de la communication qui représenteront leur commune participante dans le cadre de ce jeu concours.

Sont exclus les collaborateurs de la société organisatrice, comprenant notamment tout le personnel des sociétés du groupe La Nouvelle République, en activité ou en retraite, leurs conjoints, parents, alliés et descendants. Sont exclus de même les membres du jury et les photographes professionnels.

Une seule participation au concours par commune est autorisée. La dotation ne pourra être gagnée qu'une seule fois.

Article 4: Dotations mises en jeu

Le lot à gagner est une campagne de communication dans le quotidien La Nouvelle République et sur son site internet, à consommer jusqu'au 31 décembre 2018 sous réserve de disponibilités des supports concernés et en dehors des budgets publicitaires habituels ou engagés sur 2018.

- La Nouvelle République : 3 parutions en format 1/2 de page (h180xL245mm) en pages départementales à consommer sous 1 semaine (valeur : 3 659 € H.T.)
- Le site lanouvellerepublique.fr : 62 967 pavés en ciblage départemental à consommer sur 1 semaine (valeur : 1 259 € H.T.)
- Frais de création de votre publicité presse et digitale offerts

Ce lot représente une valeur de 4 918 € H.T.

Ce lot ne sera acquis que si l'ensemble des conditions décrites au présent règlement sont parfaitement remplies.

Article 5 : Exclusion des bulletins-réponses altérés, incomplets ou illisibles

Ne seront pas acceptés : les bulletins-réponses raturés, déchirés ou altérés, illisibles, photocopiés ou incomplets.

Article 6: Dépôt et publication du règlement

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le présent règlement est consultable, en français, sur le site http://www.nr-communication.fr.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante :

NR Communication

Jeu « Gagnez une campagne de communication»

26, rue Alfred de Musset

37012 Tours Cedex 1

Remboursement du timbre de la demande au tarif lent en vigueur sur demande par courrier

dans un délai de 15 jours, remboursement par chèque. Les frais dont le remboursement n'est pas prévu par le présent règlement resteront à la charge du participant.

.

Le présent règlement est déposé auprès de la Société Civile Professionnelle Jean-Gabriel et Pierre MORFOISSE, huissier de justice associés, 7 rue George Sand à Tours (37000).

NR Communication et les participants au jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, à l'adresse mentionnée ci-dessus et seront tranchés par l'huissier dépositaire du règlement.

En cas de désaccord définitif, et sous réserve des dispositions légales, les tribunaux de Tours seront les seuls compétents.

Article 7: Publication des résultats

Les résultats du concours seront communiqués, au Congrès des Maires se déroulant Bocapole de Bressuire le 12 juin 2018 à 14h. Un courrier sera également envoyé à la commune gagnante.

Les résultats seront également publiés sur le quotidien « La Nouvelle République » dans son édition des Deux-Sèvres.

Article 8 : Autorisation d'utiliser la photographie et les coordonnées des gagnants

Les gagnants acceptent la publication de leur nom, prénom, adresse et photographie dans l'édition des Deux-Sèvres de « La Nouvelle République » sans qu'une quelconque contrepartie financière puisse être demandée. La liste des gagnants sera déposée en l'étude de Maître Morfoisse, huissier de justice, 7 rue George Sand à Tours (37000). Il ne sera fait aucun envoi, ni communication téléphonique de cette liste de gagnants sans l'accord exprès de NR Communication.

Article 9: Remise du lot

La campagne de communication sera à consommer jusqu'au 31 décembre 2018 sous réserve de modalités définies à l'article 4. Pour la réservation, le gagnant devra prendre contact avec Bruno Prévost, Chef d'agence NR Communication à Niort (05 49 77 25 97).

Article 11: Réclamations

Il sera mis en jeu l'intégralité de la dotation mais uniquement la stricte quantité énoncée.

En aucun cas, le gagnant ne pourra obtenir la valeur en espèces du lot attribué ou échanger ce lot contre un service, un gain en nature de même valeur ou de valeur différente.

Toutefois, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, et si les circonstances l'exigent, NR Communication se réserve le droit d'attribuer au gagnant un lot de valeur équivalente et de caractéristiques proches.

Dans le cas où, pour des raisons totalement indépendantes de la volonté de NR Communication, dont elle n'est pas à l'origine et dont elle ne peut être tenue responsable, il y aurait plus de gagnants que le nombre de prix disponibles, le montant total des prix disponibles serait partagé par tirage au sort.

Aucune réclamation ne pourra être retenue pour quelque raison que ce soit passé la date du 11 juillet 2018.

Article 13: Modifications, annulation et interruption du concours

NR Communication se réserve le droit de prolonger, d'écourter de modifier ou d'annuler le concours à tout moment et sans préavis si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

NR Communication ne peut être tenue pour responsable si, pour des évènements indépendants de sa volonté tels que raisons de force majeure ou cas fortuits, le présent jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre- valeur des lots mis en jeu ne sera offerte en compensation.

Le présent règlement pourra être modifié par voie d'avenants. A ce titre, tout avenant au présent règlement fera l'objet d'un dépôt auprès de Maître Morfoisse, huissier de justice à Tours (37000), 7 rue George Sand.

Article 14 : Données personnelles

Les informations sur les participants, recueillies par NR Communication, à l'occasion du jeu : nom, prénom, email, n°de téléphone fixe/portable, sont utilisées dans le cadre de l'organisation du jeu-concours, afin d'annoncer le gagnant et d'envoyer des informations commerciales . Les informations personnelles collectées sont conservées pour une durée de trois ans. Ces données ne feront l'objet de communication à des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du

règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant. Le participant peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant le Délégué à la protection des données :

- par courrier à l'adresse suivante :

Groupe La Nouvelle République du Centre-Ouest Délégué à la protection des données

232 avenue de Grammont37048 TOURS Cedex 1

- par mail : <u>dpo.groupenr@nrco.fr</u>